



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
(FNE PACA)

L'Homme fait partie d'un environnement dont il a besoin pour sa survie et son épanouissement. Dégrader cet environnement revient, à terme, à mettre en péril notre propre existence. C'est pourquoi, FNE PACA, fédération régionale des associations de protection de l'environnement œuvre pour réconcilier l'Homme et l'Environnement.

Contact :

France Nature Environnement Provence
Alpes Côte d'Azur
14 Quai de Rive Neuve
13007 MARSEILLE

Tél : 04 91 33 44 02

Fax : 09 65 34 51 00

contact@fnepaca.fr

<https://fnepaca.fr/qui-sommes-nous/>

CAHIER D'ACTEUR

FNE PACA Espace titre : équipements culturels
et sportifs, scientifique, touristique
et équipement industriel

L'agriculture est par nature une activité qui a des effets en matière d'environnement et de biodiversité. La Politique Agricole Commune est un outil puissant qui a un impact rapide sur les territoires, la modification des cultures et paysages en une dizaine d'années en est la traduction visible.

Par sa diversité de milieux, de production, sa richesse en biodiversité et son climat méditerranéen, la région Provence Alpes Côte d'Azur possède des particularités qui doivent pouvoir être prises en compte dans les politiques agricoles c'est pourquoi FNE en Provence Alpes Côte d'Azur souligne ici des points régionaux incontournables.

UNE DES PREMIERES REGIONS AFFECTEES PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Notre région est en première ligne face aux changements climatiques. Les départements alpins voient leur température moyenne augmenter plus vite que la moyenne et leurs précipitations diminuer aussi plus rapidement.

La PAC doit donc être proactive et proposer des mesures concrètes d'aide à la transition des modèles agricoles respectueux de l'environnement, soutenir les prises de risques et arrêter de subventionner des agricultures climaticides.

L'esprit des MAEC doit être maintenu et développé, mais avec bien plus d'ambition environnementale et climatique. Une part non négligeable des SAU doit être allouée à de véritables infrastructures écologiques.

L'agroécologie, ayant une approche globale du respect de l'environnement est une des rares solutions d'atténuation du changement climatique et doit donc être le seul type d'agriculture à être soutenu, : cette pratique permet notamment, la reconquête de la qualité des sols en améliorant les teneurs en matière organique qui favorise la rétention d'eau et doit être encouragée.

Les terres qui sont encore en prairie naturelle doivent être protégées car la diversité floristique de nos prairies alpines adaptées aux épisodes de sécheresse permet de conserver une production fourragère même lors des années déficitaires.

La question de l'eau est et sera centrale. Face à sa raréfaction, la convoitise s'agrandit et alors que les volumes disponibles diminuent rapidement : 150 mm de moins en 30 ans à Embrun, 100 mm perdus à l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence sur la même période.

Pourtant la PAC ne doit pas permettre le financement public pour les barrages en travers de cours d'eau ou des retenues individuelles. Tout aménagement doit pouvoir être réfléchi collectivement et se référer à une analyse et une stratégie régionale. En effet, compte tenu du délai nécessaire à un changement profond des pratiques agricoles pour passer à un autre système de production moins consommatrice, des retenues collinaires de petite taille pourraient faire l'objet d'aides à condition qu'elles soient incluses dans un projet complet de modernisation et d'évolution des exploitations concernées face aux conditions environnementales (ProMECE).

Un tel projet permettrait de vérifier à terme les changements de pratiques en matière de consommation d'eau et de modification des productions culturales.

Ce titre de « contrat » à l'échelle de l'exploitation ou d'un bassin versant permettrait aussi de débloquer les projets issus des « Plans Territoriaux pour la Gestion de l'Eau » qui n'aboutissent pas faute de pression suffisante sur les exploitations agricoles et de financements publics. Et pendant cette période où les esprits se satisfont de la publication des PTGE, les milieux aquatiques souffrent d'assecs artificiels.

Enfin, la conversion des systèmes gravitaires traditionnels doit permettre d'évoluer vers des systèmes plus économes et donc être largement soutenue.

UN ÉLEVAGE EXTENSIF FRAGILE

Les élevages en région Provence Alpes Côte d'Azur sont majoritairement extensifs et la nouvelle PAC doit pouvoir garantir le maintien de tel modèle compatible avec la protection de l'environnement, moins impactant pour le climat et ayant un rôle important dans le maintien des paysages et d'une économie ancestrale notamment dans les montagnes. En effet, la nature du relief très accentué, les communications parfois difficiles fragmentent les communautés de vie et les exploitations sont de taille certes modeste, mais très adaptée aux contraintes locales fortes. Dans un but autant d'aménagement du territoire qu'économique, les activités agricoles étant une part importante de l'économie des zones de montagnes, il convient de conforter ce type d'élevage quitte à l'adosser à des exigences environnementales comme des limites de chargement à l'hectare ou sociales comme l'obligation de mettre en place des accompagnants des troupeaux en zone de prédation

L'ICHN concerne plus de 30% de l'enveloppe du PDRR et cautionne donc une grande partie du budget considéré comme allant à la protection de l'environnement. Pourtant sans aucune conditionnalité environnementale cette mesure doit absolument être retirée du décompte de l'enveloppe du 2ième pilier alloué à la protection de l'environnement.

COHABITATION AVEC LES GRANDS PREDATEURS

Les mesures de protection et de cohabitation avec les grands prédateurs concernent particulièrement la région Provence Alpes Côte d'Azur. Elles doivent être maintenues, conditionnées à la protection des troupeaux et intégrer plus de mesures d'accompagnement techniques ou de support à la structuration et le développement des filières chiens. La cohabitation passe également avec le partage de l'espace entre les usagers comme les randonneurs ou les cyclistes encore mal informés sur la bonne conduite à adopter en approche d'un troupeau en finançant des filières de chiens de qualité et des campagnes plus importantes d'information du citoyen.

Par ailleurs, l'Europe doit clairement afficher une position ferme vis-à-vis de la protection des grands prédateurs, les quotas de prélèvements annoncés puis mis en œuvre en France de manière totalement aléatoire, sans fondement scientifique et ont des conséquences catastrophiques sur la structuration des meutes et l'éducation des jeunes contribuant ainsi à des actes de prédation aggravés notamment.

CONTINUER LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Première région bio de France de par sa surface, le soutien à l'agriculture biologique à démontrer son efficacité sur l'environnement et la santé. Les aides doivent donc perdurer en particulier pour des exploitations « non –industrielles » et pas uniquement pour de la conversion.

Il faut en effet soutenir cette filière génératrice d'emploi, de produits sains et d'économies d'énergie. En effet, ces exploitations sont souvent inscrites dans des circuits courts de distribution (paniers, AMAP, marchés locaux) et permettent ainsi de nourrir les populations urbaines voisines avec des transports très limités réduisant nuisances et pollutions.

La PAC doit encourager ces organisations à travers les programmes LEADER par exemple afin de redonner toute leur place à ces exploitations qui sont la parfaite illustration d'une nouvelle organisation économe en énergie.

DES FILIERES À STRUCTURER ET CONSOLIDER

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur les industries agroalimentaires sont majoritairement de petite taille comme les exploitations agricoles. Des mesures de la PAC doivent pouvoir continuer à favoriser les petites surfaces de production. Il est important que cette politique communautaire lutte contre « la course à la surface primée », en limitant la surface totale primable tant en grandes cultures qu'en ICHN. Une telle mesure, à condition qu'elle soit bien calibrée, limiterait le démembrement des exploitations et éviterait l'accaparement des terres par les gros propriétaires fonciers lors du départ à la retraite des agriculteurs dont le gérant part à la retraite et qui sont très souvent réparties entre les voisins les plus gros. En France, 30% des exploitations agricoles sont sans relève dans les 10 ans à venir. Connaissant le vieillissement de la population agricole de notre région, la PAC pourrait soutenir la reprise de terres par des exploitants qui cherchent à s'installer. Il faut arriver à libérer du foncier pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs souvent non issues des familles d'agriculteurs existants, à qui les conditions actuelles ne laissent que les plus mauvaises terres quand il y en a.

Après les États Généraux de l'alimentation, des premiers travaux ont débuté et quelques accomplissements ont vu le jour comme avec la filière farine locale. La PAC doit donc pouvoir venir soutenir ce travail de structuration permettant un approvisionnement de proximité de produits locaux au plus grand nombre.

Soutenir les transformations en ateliers locaux : huile d'olive, de colza ou tournesol en vente directe, atelier de vente directe de viande fraîche ou transformée, transformation du lait et vente directe, atelier de boulangerie en vente directe ou non suivant le tissu de boutiques existant, structuration des ateliers de transformation pour répondre aux marchés publics (cantine scolaire, EPAHD ou hôpitaux par exemple). En intervenant à ce niveau, c'est tout un bassin de vie qui se met en place et qui permet, de faire vivre les zones rurales, de créer des emplois et fournir des produits locaux de qualité.

Un des axes de travail à encourager à travers des critères de conditionnalité par exemple, réside dans la mise en place de Projets territoriaux d'alimentation, qui pourraient être des moyens de faire se rencontrer tous les acteurs pour voir comment insérer toutes les filières agricoles locales dans ces plans élaborés par les collectivités locales.

Enfin la distorsion de concurrence créée par les accords CETA et Mercosur doit être compensée par la PAC sous peine de voir disparaître toute une économie de nos produits régionaux de qualité.

CONCLUSION

La PAC doit donc donner un réel cap et les moyens aux changements de pratiques indispensables pour la protection de l'environnement et des générations futures à court, moyen et long terme. La simple aide à l'hectare doit faire partie du passé et la formation qui accompagne cette transition est un élément essentiel qui doit se retrouver dans chaque mesure.